

SEROLOGIE COQUELUCHE Le remboursement de la sérologie de la coqueluche (http://www.apima.org/img_bronner/joe_coqueluche.pdf) a été modifié (voir en fin du texte, le début est consacré au HIV) : il y a obligation de mettre le statut vaccinal et l'ancienneté de la toux dans les renseignements cliniques. Si la vaccination date de moins de 3 ans, pas de remboursement. Si la toux a plus de 3 semaines, pas de remboursement non plus. Les raisons de ce texte découlent des points suivants : la sérologie coqueluche ne se positive qu'à partir de la 3ème semaine. Avant 3 semaines, il faut faire une PCR sur une aspiration nasopharyngée (écrire « *coqueluche : recherche par PCR sur écouvillonnage* »), c'est ce que la loi met en place en seul remboursement. A 3 semaine, la confirmation diagnostique n'a plus d'intérêt thérapeutique car à ce stade, les antibiotiques ne servent à plus rien. Bordetella Pertussis a laissé place à des toxines, responsables d'une toux qui durera quoiqu'on fasse environ 2 mois. Bref, pensez aux rappels de vaccins, notamment chez les adultes. Pour ceux qui veulent creuser un peu : http://www.sante.gouv.fr/dossiers/cshpf/r_mt_0104_coqueluche.pdf.